

VIVRE ENSEMBLE

No 4
Février 86

DANS CE NUMERO:

- Suisse-HCR, le choc p. 4
- DOSSIER: parrainages, vous pouvez agir p. 5
- Le témoignage d'un requérant menacé p. 6
- Six mois de lutte: un bilan pp. 7-9
- Swissair, le temps des déportés p. 10
- Suisse-Turquie: complicité p. 11
- Echos des groupes et des régions pp. 12-13
- DOSSIER: une loi contre l'asile pp. 14-15
- DFJP: l'arbitraire p. 16
- Chronique des événements courants pp. 17-19

Bulletin de liaison pour la défense du droit d'asile

SOS Asile - Vivre Ensemble, case postale 177, 1211 Genève 8
Resp. Y. Lador 8 no par an: Fr. 20,- s/ CCP 12-9584-1

ADRESSES UTILES

(Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations cantonales et aux organismes qui assurent une permanence. Signalez-nous des erreurs ou des lacunes éventuelles)

JURA

Vivre Ensemble
36 rue de Chêtré
2800 DELEMONT
066/22.89.03
(permanence: mardi 20h-22h
et mercredi 15h-18h)

NEUCHÂTEL

Centre de contact Suisses-Immigrés
Promenade 19
2300 La CHAUX-DE-FONDS
039/28.65.40

Centre social protestant (CSP)
11, rue des Parcs
2000 NEUCHÂTEL
038/25.11.55
+
23 rue Allemand
2300 La CHAUX-DE-FONDS
039/28.65.40

VALAIS

Centre de contact Suisses-Immigrés
15, rue Pratiforti
1950 SION
027/23.12.16

VAUD

SOS-Asile
(23 organisations)
Case postale 2513
1002 LAUSANNE
permanence: lundi 19h39-20h30
c/o CRT, Valentin 18

Centre social protestant (CSP)
28 rue Beauséjour
1003 LAUSANNE
021/20.56.81

FRIBOURG:

Coordination droit d'asile
Case postale 663
1701 FRIBOURG
037/ 22.20.48
Ligue suisse des droits de l'homme
Case postale 78
1700 FRIBOURG 7
037/33.19.07 (Mario Oppizzi)

GENÈVE

Coordination genevoise pour le droit d'asile (32 organisations)
9, av. Ste Clotilde
1205 GENÈVE
022/28.28.44
Centre social protestant (CSP)
14 rue du Village Suisse
1205 GENÈVE 8
022/20.78.11
Ligue suisse des droits de l'homme (Secrétariat général)
28 rte de Chêne
1207 GENÈVE
022/35.39.38 (Giovanni Chicherio)
Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIIT)
16 rue des Chaudronniers
1204 GENÈVE
022/20.50.44

DIFFUSEZ VIVRE ENSEMBLE !

Des numéros sont à votre disposition pour le distribuer à vos connaissances. Commandez-en à l'adresse du journal.

EN GUISE D'EDITORIAL

Minuit moins le quart, mercredi 12. Cette fois, vous aurez votre numéro dans les délais, comme promis dans notre dernière livraison. Avec en prime, quelques améliorations dans la présentation et une couverture en couleur. Vous voyez, "Vivre Ensemble" va de l'avant.

A côté de nombreuses informations, documents et compte-rendus, ce numéro vous sollicite sur deux plans:

- Les "parrainages", que nous présentons en p. 5, représentent une possibilité d'engagement à la portée de chacun. Il faut qu'ils se multiplient.

- La révision de la loi est une échéance redoutable. Le dossier de la p. 14 peut vous aider à interpeller encore l'un ou l'autre responsable politique avant le débat de mars. Mais en tout cas, votre présence sera indispensable à la manifestation du 1 mars à Berne. Ne la ratez pas.

"Vivre Ensemble" poursuit ainsi depuis octobre dernier, son ambition de faire parvenir à tous ceux qui se préoccupent de la défense du droit d'asile les éléments d'information nécessaires à leur réflexion et à leur engagement.

Mais qui est donc "derrière" ce bulletin? La poignée de personnes qui ont élaboré ce numéro (nous n'en mentionnons pas les noms car plusieurs sont eux-mêmes réfugiés) collaborent elles-mêmes à diverses organisations comme les CSP, la Ligue suisse des droits de l'homme, SOS Racisme, Vivre Ensemble (JV) et le Comité suisse de défense du droit d'asile (CSDDA). Le CSP de Genève a mis son infrastructure à disposition et donné une garantie de déficit pour permettre le démarrage de ce projet.

"Vivre Ensemble" n'entend cependant pas être l'organe d'une organisation particulière, qui en contrôlerait la ligne, car sa vo-

cation est plutôt de réfléchir avec souplesse l'ensemble des débats et des actions en cours. Les lecteurs en seront juges.

Pour l'avenir, la demi-douzaine de personnes qui portent ce projet pourrait utilement être élargie à quelques correspondants, occasionnels ou réguliers. Ecrivez-nous si une collaboration vous tente, ou téléphonez directement au sous-signé (022/20.78.11). Ce numéro contient déjà quelques premières contributions de lecteurs. Continuez, tenez-nous au courant de ce qui se passe dans votre région et faites-nous part de vos idées.

En outre, la parution régulière de ce bulletin, étant maintenant certaine, grâce à vous (il ne manque plus que 100 abonnés pour atteindre notre cible de 1'000 souscripteurs), nous cherchons des personnes qui nous aideront à présenter un rédacteur-coordonateur pour assurer la mise en forme de "Vivre Ensemble" (réalisé jusqu'ici sur une base un peu volontariste!). Il s'agit là d'un travail irrégulier qui devrait se combiner avec un autre temps partiel, et dont les modalités pratiques restent largement à définir. Faites-nous signe pour en discuter.

Dans l'immédiat: bonne lecture!

Yves Brutsch

BENEVOLES SVP

Le secteur réfugiés du CSP de Genève recherche quelques bénévoles susceptibles de venir aider occasionnellement à divers travaux administratifs. Par ailleurs, des personnes capables d'effectuer des traductions de l'allemand vers le français seraient également les bienvenues. S'annoncer en téléphonant au 022/20.78.11.

Suisse-HCR : Le choc

Les relations, sous les amabilités diplomatiques, se durcissent.

Au moment, ô paradoxe, où un Suisse devient haut-commissaire

DIMANCHE 26 JANVIER 1986 Le Matin

"En cas de doute, l'office fédéral

consulte le Haut Commissariat des Nations

Unies pour les réfugiés". (Article 7 de

l'ordonnance du Conseil fédéral du 12

novembre 1980). Des doutes ? Quels dou-

tes ? Des praticiens du droit d'asile

qui connaissent des centaines de dossiers

n'ont jamais vu cette clause être appli-

quée. L'OFP n'a jamais de doutes. Voyez

d'ailleurs la réponse faite récemment

par le service des recours du DFJP...

Bonne chance quand même, Monsieur Hocké :

■ Asile : les relations entre la Suisse et le Haut-Commissariat

des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) se tendent. A Genève, la politique suisse d'asile est regardée comme l'une des plus rudes d'Europe avec celle de la Suède. A Berne, on juge l'efficacité du HCR dans sa gestion et sur le terrain parfois insuffisante. Ce drôle de climat règne au moment où le Suisse Jean-Pierre Hocké prend le pouvoir au HCR. Il est aujourd'hui l'invité de la Télévision suisse romande à Table ouverte.

Droit d'asile suisse

défini

(...)

La Suisse dit-elle le droit d'asile ? Le HCR se le demande. Plusieurs événements, explique Michel Barton, donnent l'air. L'expulsion de 59 Zaïrois se fait sans consultation du HCR. Or la Convention de 1951 sur les réfugiés l'exige. Le prochain renvoi de Tamouls, vendeurs de drogue compris, inquiète — s'ils risquent la peine de mort. Même souci pour la révision de la loi. La multiplication des cas manifestement infondés, l'audition unique du requérant, les pouvoirs des fonctionnaires à la frontière font réfléchir. (...)



EIDGENÖSSISCHES JUSTIZ- UND POLIZEI-DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE
DIPARTIMENTO FEDERALE DI GIUSTIZIA E POLIZIA
Rec. 05 1660 MB/sk
N 103 326 Bup

Berne, le 26 novembre 1985

(...)
Nous relevons encore que la consultation du dossier en vue de le soumettre au Haut Commissariat pour les Réfugiés ne saurait être autorisée. En effet, nous doutons que ce dernier entende s'immiscer dans les procédures d'asile qui sont uniquement du ressort des autorités fédérales. (...)

DEPARTEMENT FEDERAL DE JUSTICE ET POLICE

Service des recours

M. Brodard
M. Brodard

PARRAINAGES : VOUS POUVEZ AGIR !

A Genève l'accueil de 43 requérants dans deux paroisses, du 10 au 14 novembre 85, fut doublé d'un appel lancé par le CSP, qui s'est concrétisé dans de nombreuses paroisses sous la forme de groupes de parrainage. L'article repris ici explique le sens de cette action.

Mais une formule aussi prometteuse ne saurait rester limitée à ce premier réseau. La Coordination genevoise réfléchit actuellement à la possibilité d'élargir ce travail de contacts à des requérants en cours de procédure. Indépendamment de l'expérience genevoise, c'est aussi dans la direction des parrainages que SOS-Asile (VD) entend poursuivre son travail après la fermeture du Refuge de St Amédée. Et à Zurich, l'action place gratuite lance l'idée: "Pour chaque candidat à l'asile, une personne de contact".

"Parrainer" un requérant est à la portée de chacun de nous. C'est peut-être notre meilleure chance de contribuer à un mouvement de solidarité durable. Lorsque des milliers d'entre nous auront fait le pas d'entrer en contact avec un réfugié, de l'appuyer dans certaines démarches et de découvrir la réalité de sa vie d'exilé, les requérants ne seront plus aussi vulnérables et nous pourrions aussi témoigner avec d'autant plus de force pour une véritable politique d'asile. A vous de jouer.

Accueillir ceux qui ont fui

Y.P.
31/1/86

On parle beaucoup de la situation des requérants d'asile et on risque malheureusement d'en parler encore longtemps si une solution humaine n'est pas trouvée.

Certes, les autorités de nos Eglises, catholique et protestante, ont fait des déclarations souvent courageuses et ont pris des engagements fermes. Mais pour chacun de nous, voire pour les paroisses que peut-on faire pour manifester notre solidarité chrétienne aux requérants d'asile?

Rappelons d'abord qu'il s'agit d'aider en premier lieu des personnes qui sont en Suisse depuis plus de deux ans. Nombre d'entre elles n'ont plus de papiers valables, ce qui suffit pour les rendre suspects dans leur pays d'origine et ce qui leur ferme beaucoup d'autres portes. Si depuis longtemps des pa-

COMMENT FAIRE ?

De tout temps, divers organismes proches des réfugiés ont encouragé l'accueil dans des familles suisses. Dans notre dernier numéro, un appel était lancé pour trouver des familles d'accompagne-

rois se sont soucies de l'accueil de réfugiés, c'est surtout après l'hébergement de plusieurs familles dans les paroisses de Champel et de Saint-Clotilde qu'un réseau de parrainage pour ces requérants d'asile s'est progressivement constitué à la demande du Centre social protestant. Ce réseau regroupe actuellement une vingtaine de paroisses ou de groupes paroissiaux locaux auxquels les organismes compétents signalent les familles ou personnes ayant besoin d'un appui. L'action est coordonnée par les Commissions tiers monde des Eglises catholique et protestante, et une petite équipe assure le contact entre ces groupes.

Que peuvent faire ces groupes ? Il s'agit surtout, après une première prise de contact, d'envoyer les requérants d'asile qui se sentent fréquemment isolés et surtout inquiets devant l'incertitude de leur avenir. Ensuite, le cas échéant, des démarches peuvent être entreprises auprès de nos autorités pour qu'elles trouvent des solutions humanement acceptables pour ces candidats à l'asile.

Bien qu'un grand élan de solidarité se soit manifesté dans nos Eglises, beaucoup reste à faire: — mieux accompagner les requérants d'asile, — mieux faire connaître leurs problèmes aux paroissiens et au public en général. Enfin, plus les démarches en leur faveur seront nombreuses, plus nos autorités seront disposées à se montrer compréhensives.

Maurice GARDIOL

Le besoin de nombreuses bonnes volontés est donc très grand. Nous comptons sur vous... n'attendez pas pour vous joindre à notre action... contactez M. Maurice Gardiol, tél. 022/ 20 78 11

ment en Valais.

Mais ce genre de contacts devraient aujourd'hui déboucher par-tout sur la constitution de véritables réseaux de parrainage. Allez encore plus loin que l'accueil pour passer à une solidarité active, pour témoigner et prendre la défense de ceux qui sont souvent

démunis face à des procédures qui les dépassent.

L'organisation est à définir de cas en cas, mais cela impliquera sans doute une information de base sur le droit d'asile et une action en petits groupes sera sans doute préférable à un travail solitaire, pour pouvoir faire le point à plusieurs sur les actions à mener et le travail possible. Entrer en contact avec plusieurs requérants offre peut-être aussi l'avantage de ne pas se polariser sur un seul cas.

Chacun peut bien sûr prendre de lui-même l'initiative de lancer une action de parrainage avec quelques amis. Faire la connais-

sance de requérants en allant dans un centre d'accueil, dans une fête de solidarité... ou dans la rue est toujours possible. Mais il peut être utile d'être en contact avec un organisme ou un groupe spécialisé pour trouver un conseil, faire une évaluation plus complète de la situation et partager ses expériences. C'est pourquoi le plus simple est encore d'annoncer sa disponibilité à l'une ou l'autre des adresses de contact mentionnées en p. 2. Et si aucun réseau de parrainage n'est en formation dans votre région, et bien proposez d'en former un. Et faites nous part de vos actions.

LE TEMOIGNAGE D'UN REQUERANT MENACE

Je suis arrivé à Genève en octobre 1983. Après trois semaines dans un hôtel, ma femme et mes enfants sont arrivés et nous avons trouvé un studio. Donc, depuis bientôt deux ans, nous vivons à quatre dans une seule pièce qui la journée fait salon et la nuit chambre à coucher. Imaginez la situation: quand je rentre du travail, vers 20h, s'il y a un bon programme à la TV, je suis content de le voir; ou des gens nous rendent visite et restent jusqu'à minuit, alors que les enfants doivent se lever tôt pour aller à la crèche. Sans compter que ce studio est extrêmement cher.

Pour de vue travail, après les premiers mois où j'étais au chômage, j'ai trouvé un emploi de nettoyeur, trois heures chaque soir pendant un mois. M. G. 84, j'ai été embauché comme manœuvre. Au bout de cinq mois, j'ai eu un accident: la main perforée par une barre de fer. Je suis resté trois mois à l'hôpital, puis j'ai à nouveau été nettoyeur, manœuvre, avant de trouver ce travail de magasinier dans un super-marché, que je fais encore aujourd'hui. Ma femme, elle, a été dame de buffet puis elle est devenue emballeuse. Mais vu la situation que nous connaissons aujourd'hui, elle a dû arrêter de travailler et rester avec les enfants qui ne vont plus à la crèche.

Le 20 mai 1985, j'ai reçu une lettre de Berne m'apprenant que ma demande d'asile (déposée deux ans et demi plus tôt) était rejetée et que j'avais trente jours pour recourir, ce que j'ai fait. Mi-août j'ai vu qu'il était rejeté et en septembre on m'a communiqué la décision finale: nous devions quitter la Suisse le 31 octobre. Alors je me suis présenté au CSP, qui a fait des démarches auprès des autorités pour que les dossiers des familles restées ici depuis plus de deux ans soient bloqués. Et comme le contrat de l'habitant a donné son accord, nous n'avons pu passer cette échéance du 31 octobre. Mais au début novembre, avec toutes ces autorisations et réfugiés dans la ville, nous avons eu très peur: nous ne pouvions plus être à la maison. C'est pourquoi nous nous sommes mis sous la protection des Eglises en allant habiter à St Charles, dans l'espoir que le Conseil d'Etat tiendra sa promesse de réexaminer les dossiers des familles. Heureusement, après 4 jours, les autorités ont confirmé que les renvois étaient gelés pour négocier avec Berne.

Comme j'étais arrivé du Zaïre avec une formation de Sciences Economiques qui n'était pas reconnue ici, j'ai suivi à côté de mon travail des cours d'informatique, et j'ai obtenu un diplôme. Je me suis plusieurs fois présenté à des postes, j'ai réussi les tests, mais on ne m'a pas plus posé que je n'ai pas le permis qu'il faut. Travailler comme manutentionnaire quand on a une telle formation, c'est dur.

Je me sens bien intégré ici, en partie grâce aux cours que j'ai suivis. Et puis

nous avons des amis suisses et les enfants sont souvent invités dans des familles suisses. eux qui sont arrivés tout petits ici, leur manière de vivre n'a rien à voir avec celle de notre pays. Par exemple, là-bas on ne peut pas s'entretenir tous les jours avec son père, ni lui dire ce qu'on veut; tandis qu'aux États: "Papa, on veut ça, on veut ça, emmène-nous à tel endroit". Ils ont appris ça ici. En les ramenant du jour au lendemain au Zaïre, je les plongerais brutalement dans un autre bain: ils devraient d'un seul coup changer complètement d'habitudes. Ce qui ne veut pas dire qu'ils seront accablés. C'est une question d'âge: quand ils seront grands, nous leur expliquerons comment on vit chez-nous et ils pourront choisir ce qu'il y a de bon pour eux ici et là-bas.

Bien sûr, si le régime changeait au Zaïre et que ce pays devienne une démocratie, j'aimerais rentrer. Tro de gens croient que nous sommes venus pour gagner de l'argent. Oh, on ne peut pas vivre plus à l'étroit que nous. D'autre part, moi qui ai des diplômes universitaires, ça me ferait trop de peine de faire le manœuvre encore dix ans. Je préférerais de loin que nous rentrions, mais dans de bonnes conditions. C'est pourquo j'ai toujours dit que si la Suisse ne veut plus de nous, au moins qu'il y ait un arrangement, que nous puissions aller dans un pays où nous travaillions en fonction de nos capacités. En Afrique, ce serait mieux car contrairement à ce qu'on entend souvent ici, nous ne tenons pas à rester en Europe. Mais maintenant qu'on nous a fait attendre si longtemps, nos passeports sont périmés et nous n'avons plus de titre de voyage valable. En plus, pour repêcher ceux qui ont demandé l'asile à l'étranger, Mobutu a fait changer la couleur des passeports: les nouveaux sont verts, les nôtres bleus. Alors vous imaginez les réactions que nous coupons.

X, marié, père de deux enfants de 2 ans 1/2 et 3 ans 1/2

SIX MOIS DE LUTTE: UN BILAN

C'est le 26 juillet 1985 déjà, que le Centre social protestant de Genève (CSP-GE) et le Comité suisse de défense du droit d'asile (CSDA) lançaient une première pétition contre les rapatriements forcés de requérants dont la demande était restée trop longtemps en attente.

Depuis lors un vaste mouvement de soutien s'est formé, partout dans le pays. Il y a eu la grève de la faim de Seebach, l'accueil dans les paroisses à Genève, le Refuge de St Améde et de nombreuses manifestations d'appui. Six mois plus tard, plusieurs de ceux que l'on voulait expulser sont toujours là. Mais les permis dépendent toujours du bon vouloir de Mme Kopp...

NEUCHÂTEL: PREMIERS PERMIS

Le canton de Neuchâtel, fut le premier touché, en mai déjà, par la vague des expulsions de candidats à l'asile en attente depuis plusieurs années. Dès le mois de juin, le Syndic cantonal y prit clairement position pour une solution humanitaire.

Face à un nombre de décision relativement limité, le Centre social protes-

tant put cependant travailler à fond chaque dossier pour arriver à des arrangements au cas par cas, sans avoir à s'engager dans une épreuve de force.

En décembre, sur 21 personnes concernées, 2 familles faisaient l'objet d'une demande de révision, quelques requérants avaient pu organiser valablement leur départ, d'autres s'étaient mariés... et deux avaient obtenu les premiers permis B humanitaires accordés par Berne.

VAUD: DECENTRALISATION

Le Refuge de St Améde a pris fin le 25 janvier, après 58 jours d'une expérience extraordinaire de solidarité.

Pour la vingtaine de personnes qui y ont vécu (sur les 64 requérants expulsés à fin novembre et connus de SOS-Asile) les résultats ne sont pas négligeables: demandes de permis humanitaires faites par le canton pour deux familles, délais prolongés pour trois autres, départ exigé à bref délai, hélas, pour les deux derniers.

Le travail de soutien se poursuit maintenant à travers des mini-refuges/parrainages, y compris pour les cas

qui sont venus s'ajouter récemment aux précédents. Plusieurs centaines de requérants, en cours et en fin de procédure, sont venus demander le soutien de SOS-Asile.

Mis à part les cas du Refuge, le Conseiller d'Etat Leuba avait annoncé l'envoi à Berne de 16 demandes de permis humanitaires. On parlait à fin 85 de 150 cas de renvoi d'anciens requérants.

ZÜRICH: VERS L'INTERNEMENT ?

Après leur 20 jours de grève de la faim, du 25 septembre au 14 octobre 1985, les 52 chiliens qui se sont placés sous la protection de la paroisse de Zurich-Seebach, et dont certains auraient dû partir à fin septembre, avaient obtenu un report du délai de départ jusqu'à mi-janvier ou fin février, selon les cas.

Dans l'intervalle, un groupe de coordination documentaire a joué le rôle de médiateur en reprenant l'examen des dos-

siers et en se fixant comme objectif de préparer des solutions acceptables (pays tiers, etc) pour ceux dont le départ serait inévitable.

Le 29 janvier, on apprenait que le canton de Zurich avait envoyé à Berne 3 demandes d'interneement pour des familles de Seebach arrivées en 1982 et 1983, le départ des autres restant encore à l'étude.

Une quatrième famille chilienne fit aussi l'objet d'une proposition Zurichoise en vue d'un interneement. On ignore quelle est la situation des demandeurs d'asile d'autres nationalités.

GENEVE: L'ATTENTE

Après diverses mesures plus limitées, le Conseil d'Etat avait annoncé à mi-novembre, au lendemain d'une vaste manifestation et de l'ouverture de deux refuges dans des paroisses, une suspension générale de tous les renvois visant des requérants arrivés avant le 1.1.84.

Un gel qui devait durer jusqu'en janvier, le temps de voir avec la Confédération quelles étaient les solutions possibles. Le 20 janvier, les autorités signalaient à la Coordination de défense du droit d'asile que le gel était prolongé pour quelques temps, tout en laissant entendre que les critères de Berne étaient très restrictifs.

Pour les quelques 200 personnes (dont les 3/4 sont connues des organismes de défense) qui bénéficiaient de ce sursis, c'est donc l'attente, l'espoir et l'angoisse. Tout peut basculer d'un moment à l'autre. Seule assurance à ce jour: ceux qui devraient repartir retrouveront au moins un délai de départ correct.

BALE: PROCEDURE DISCRETE

Pas de grandes actions pour l'instant à Bâle, où un "Comité droit d'asile" s'est constitué et a pu rencontrer le Conseiller d'Etat Schwyder.

Le 21.11.85, celui-ci avait déjà annoncé au Grand Conseil la création d'une commission d'évaluation officielle chargée de se prononcer sur les cas humanitaires. Sur 86 personnes visées par un renvoi à cette date, aucune n'aurait dû être rapatriée de force.

Solutions envisagées, selon les explications données au Comité: demandes de permis humanitaires et surtout propositions d'"interneement libre", mais aussi "une ou deux douzaines" de permis

pris sur le contingent annuel du canton. Tout cela devant rester l'exception. La scolarisation des enfants n'est pas à elle seule un motif suffisant.

CEUX QUI PARTENT

Le mouvement de solidarité a sans doute permis d'éviter nombre d'expulsions brutales. Mais la crainte d'un tel renvoi a incité beaucoup de requérants renvoyés à "disparaitre" clandestinement, souvent vers les pays voisins, cependant que d'autres se résignaient à l'idée de rentrer au pays, ceux qui étaient arrivés il y a moins de 2 ans, ne pouvant de toute façon, sauf cas particulier, espérer une solution.

A Genève uniquement, malgré le gel des renvois tardifs, les organismes regroupés au sein de la Coordination connaissent le départ d'environ 90 personnes sur 300, et quelques autres s'y préparent, bien que 9/10 des 150 décisions connues portent sur des cas anciens.

Nul ne saura jamais quel sera l'avenir de ces certaines d'hommes et de femmes venus solliciter en vain notre hospitalité. Mais l'action des organismes de défense aura tout de même aussi contribué à ce que certains départs puissent se faire dans de meilleures conditions (pays tiers, délai plus long, etc.).

QU'AVONS-NOUS GAGNE ?

On retiendra de ce bilan que, à de nombreux requérants visés par des décisions de renvoi, sont parvenus, dès dizaines d'autres se sont trouvés portés par une solidarité active, et pour certains beaucoup trop peu nombreux encore) les autorités cantonales ont dû admettre que des démarches humanitaires s'imposaient.

Au bout du compte, des décisions trop rapides fléchissent par être corrigées. Grâce à notre action. Mais il faut aussi nous battre pour cela, c'est sûr, ne serait-ce que pour que les permis ne se comptent pas seulement sur les doigts d'une main.

Aujourd'hui déjà, ce n'est pas rien de pouvoir écrire, comme le fait SOS-Asile/VP: "Des centaines de personnes, de toutes conditions, de tous milieux, changeants et non changeants, militants aguerris ou non, sont venus apporter leur concours, leurs disponibilités

humaines, financières, pratiques. L'histoire du Refuge reste à écrire dans notre mémoire collective, mais nous savons déjà que nous avons gagné de l'amitié, des alliances, fait bouger quelque chose, obtenu des premiers résultats concrets".

HISTOIRE SUISSE

Un papa, une maman, un bébé, trois petits enfants, dans un taxi noir et blanc.

Ils ont emporté de lourds bagages, ils partent en voyage.

On les regardent passer, de la terrasse d'un café, un matin de juillet.

Le père, un manutentionnaire, est un homme droit et volontaire.

La maman, chaque matin, très tôt, nettoie les entrepôts.

Ils ont dit "adieu" aux voisins. Certains leur ont tendu la main, d'autres ne dirent rien.

Dans la voiture, deux hommes, en habits verts, bavardent, tandis qu'à l'arrière les enfants sanglotent. Le père, à côté d'eux, réfléchit aux cinq années passées ici, aux gens de ce pays.

La mère pleure en silence. Ils ne partent pas en vacances. On les conduit à l'avion.

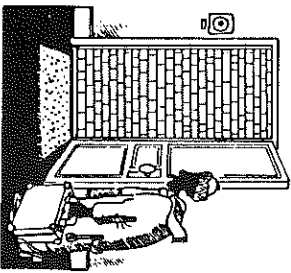
Dans quelques heures, ils s'envoleront, pour retrouver la faim, la peur, la prison.

La Suisse a refusé l'asile à ces Africains bien tranquilles, alors que notre barque d'or, légère, glisse sur l'Océan de la misère.

Été 1985

J.-L. C.

LA FORTERESSE ET LES RÉFUGIÉS



Collection Nord-Sud
EDITIONS DIEN BAS

Un ouvrage de référence pour comprendre la situation suisse et européenne.
Fr. 27,- c/o Ligue suisse des droits de l'homme, 28 rte de Chêne, 1207 Genève.

SWISSAIR: LE TEMPS DES DEPORTEES

Les compagnie aériennes s'organisent pour traiter les cas d'expulsions. Ci dessous, un extrait des directives IRR 7.5.-2f, du 13 décembre 1984, et le fac-similé d'un billet authentique portant la mention "DEPO".

ISSUED BY SWISS AIR TRANSPORT CO LTD
SUBJECT TO CONDITIONS OF CONTRACT ON PAGE 8-1-1

ENDORSEMENTS/RESTRICTIONS (CARBON) _____

swissair

PASSENGER T.M.
BAGGAGE C

TOUR CODE _____

PASSENGER COUPON

NAME OF PASSENGER: **DEPO**

NOT GOOD FOR PASSAGE

| NO | FROM | CARRIER | FLIGHT | CLASS | DATE |
|----|------------------|---------|--------|-------|------|
| 1 | DELFVA | VA | 090 | Y | VOID |
| 2 | ISINBEL | | | | VOID |
| 3 | DEPORTEES (DEPO) | | | | VOID |

3.1. Policy for Sales, Reservation and Transportation

SWISSAIR does not actively seek "Deportee" traffic.

Sales and Reservations shall carefully review each individual "Deportee" booking to guarantee that customer service and flight safety are not affected.

The reason of deportation must be recorded in the reservations file.

3.1.1. Maximum number of Deportees per Flight

Not more than 4 Deportees whereof the maximum of 2 escorted Deportees may be accepted per flight.

3.1.2. Restrictions

Deportees which need to be handcuffed, foot-manacled or gagged (e.g. with adhesive plaster over the mouth to hinder speaking) may not be accepted.

The fact that a Deportee is handcuffed on his way to the airport and to the aircraft is reason enough to refuse him from transportation on SWISSAIR.

3.1.3. Escort requirement

An escort of the deporting State is required for all Deportees except for those expelled due to:

- Lack of working permit
- illegal entry (slow-away)

Les 7'000 candidats à l'asile turcs et Kurdes forment le plus important contingent des 20'000 requérants en attente. Le 23 janvier, l'ambassadeur de Suisse à Ankara a annoncé leur prochaine expulsion face aux médias turcs (journaux "Milliyet" et "Hürriyet" du 24.1.86). Pendant ce temps, les affaires se développent entre la Suisse et la Turquie...

SUISSE-TURQUIE: COMPLICITÉ

N[on] - L'escortil à bras ouverts du premier ministre turc au moment de son départ de la Suisse est un fait qui a été rapporté par les médias turcs. Les coordonnées pour les relations de la Suisse avec le gouvernement turc sont rassemblées, lundi 30, rue du Mont-Blanc.

La Suisse, 4 février 86

La Turquie d'avant le coup d'Etat militaire fascisant du 12 septembre 1980 possédait déjà un nombre assez important de filiales de multinationales, bien implantées dans l'industrie de montage et des biens de consommation. Ceci explique en partie le soulagement des pays occidentaux devant l'avènement d'un régime muçelle.

Dans les années 1960, et surtout pendant la décennie 1970, l'empire des multinationales et l'influence des capitaux investis massivement dans l'économie turque rendaient le pays dépendant des impératifs draconiens du Fonds monétaire international (FMI) et du capitalisme étranger occidental.

Turquie 02AL, le premier ministre actuel, qui vient de négocier de nouveaux contrats avec nos hommes d'affaires, était déjà l'homme par qui le FMI injectait ses poisons dans l'économie turque avant le putsch des généraux.

Devenu chef de gouvernement, il appliqua toutes les recettes monétaristes de ses anciens patrons du FMI, à savoir: le gel des salaires, l'indexation stricte des grévés, la libération des prix, la priorité aux exportations et la suppression pure et simple des droits les plus élémentaires des peuples turcs et turcs.

La Suisse produit des négligés

En 1984, la Suisse est devenue le premier investisseur en Turquie, bien avant les USA et la RFA! Actuellement, la Suisse possède 51 entreprises dans les différents secteurs de l'économie turque. Grâce à la bénédiction du Conseil fédéral, qui fut à l'accord de la garantie des risques à l'exportation,

Brown Boveri (BBC) va pouvoir réaliser un immense barrage dans le Kurdistan turc. Le coût global de ce projet mamouth s'élève à 1 milliard de FS.

Tandis qu'en Suisse des places de travail seront garanties pour des milliers d'ouvriers, le tac antitaciel qui sera créé dans le Kurdistan va englober à perte de vue des terres cultivables et entraîner l'exode massif de 50'000 à 60'000 paysans kurdes et turcs.

Par l'intermédiaire d'un tel projet, mal adapté et imposé par la force aux populations locales, la Suisse est l'instigatrice de cette émigration. Vaut-elle même des frontières devancées l'afflux de ces réfugiés nommés "récompiques"?

H.S.

- Plus de 60'000 prisonniers politiques (chiffre officiel) croupissent dans les geôles de Turquie.

- Plusieurs centaines de militants sont morts sous la torture depuis le coup d'Etat de septembre 1980, sans compter 52 morts par pendaison. 5'000 autres militants risquent le même sort.

- Le procès contre le syndicat DISK est en cours. La justice requiert des peines de 3 à 35 ans de prison contre 2'000 militants et la peine de mort contre 52 dirigeants.

- L'armée turque (première exportatrice d'armes suisses en 1985) continue de massacrer le peuple kurde, auquel elle nie toute existence, en masquant et en déportant les villageois.

C'EST DANS CE CONTEXTE QUE LES AUTORITES SUISSES N'HESITENT PAS A EXPULSER DES CANDIDATS A L'ASILE TURCS ET KURDES ET A PREPARER LE REFOULEMENT DE CENTAINES D'AUTRES !

ECHOS DES GROUPES ET DES REGIONS

PERMANENCE A NEUCHÂTEL

Divers organismes (CSP, Ligue des droits de l'homme, Caritas) et quelques personnes indépendantes ont mis leur forces en commun pour organiser une permanence, une fois par semaine à la Cité universitaire de Neuchâtel.

Son but est d'informer les candidats à l'asile sur les multiples problèmes auxquels ils sont confrontés. La discussion s'y développe dans une ambiance de confiance mutuelle en s'irritant sa boisson préférée. Les questions plus personnelles sont aussi traitées plus discrètement dans un coin de cette salle à cheminée.

Heures de permanence: tous les mercredis de 16h à 18h (Cité universitaire, salle de la cheminée, Clos-Brochet 10, Neuchâtel). Le premier mercredi du mois, à partir de 19h30, la permanence est élargie pour permettre à toute personne intéressée de prendre un contact plus direct avec les demandeurs d'asile.

COMITE SUISSES-TAMOULS

Un comité de coordination Suisses-Tamouls s'est maintenant formé sur le plan national pour faire face aux menaces d'expulsion. Pour adresse: Hugo Laeger, MCP/CFD, Falkenhöhenweg, 3012 Berne (031/23.41.91)

CA BOUGE A ZOUG

Une lettre transmise à "Vivre ensemble" nous apporte des nouvelles de Zoug, où un groupe s'est mis sur pied grâce au dynamisme d'une femme qui a décidé de se jeter à l'eau après avoir fait la connaissance, par hasard, d'un requérant africain travaillant dans les canalisations de son village. Un exemple à suivre. *Extrait de son récit:*

Vendredi 1er mars: J'invite B. pour le déjeuner à des amies parlant français et au pasteur. Par hasard, ce requérant à son tour à fiche de paie. Sakarine bout Fr. 2'160,-, déduction Fr. 951,- (dont 320,- de rétrocession impôts et éventuel voyage de retour et 200,- de remboursement pour le premier accord!). (...)

Vendredi 8 mars: Le père est encore à découvrir au No 28 de la Zugerstr. à Cham. Extérieurement l'immeuble présente bien, il a été rénové. Mais on ne peut pas en dire autant du dernier étage: Trois chambres, une cuisine comme, un WC pour tous les étrangers de l'étage (env. 15 personnes) et une douche pour tout l'immeuble, soit environ 30 personnes! Chacun doit faire la queue pour pouvoir se lever le soir en attendant du travail... Dans une chambre vit un couple avec une fillette: l'adulte lit que la mère partage avec l'enfant. Le père dort sur un matelas. (...)

Plus tard: Le plus grand problème étant le logement, je me suis mis à la recherche d'appartements, mais sans succès. Je me suis alors adressée à la radio locale à qui j'ai tout raconté et qui, spontanément, s'est offerte pour faire des annonces... qui n'ont rien rapporté non plus! Par contre, cette même radio m'a demandée si j'étais d'accord de participer à une sorte de forum sur le problème des demandeurs d'asile dans le canton. J'ai accepté à condition que le chef du département de l'intérieur y participe aussi. Bien à contre-cœur, il a accepté de venir. Au début, il essayait de dénigrer tout ce que j'avais découvert dans ce riche canton de Zoug qui traitait ces agriculteurs comme des sous-hommes. Mais finalement, excédé, il a avoué: "Je reconnais que nous rendons experts la vie peu facile à ces gens afin qu'ils n'en viennent plus!".

Peu à peu j'ai alarmé mes amis et nous avons décidé de fonder un groupe pour défendre et surtout aider matériellement et socialement ces réfugiés. (...)

COORDINATION A FRIBOURG

Une Coordination droit d'asile est maintenant en place à Fribourg, avec la participation de plus d'une dizaine de groupes et organismes humanitaires, religieux, syndicaux, et de diverses personnes intéressées.

Le secrétariat est assuré par la Confédération romande du travail (CRT), case postale 663, 1701 Fribourg tél. 037/22.20.48.

EGLISE ET ASILE

75 personnes ont pris part à un séminaire organisé par le centre de formation de l'Eglise protestante à Boldern (ZH), les 11 et 12 janvier.

A partir du Memorandum des trois Eglises suisses, et à travers des échanges nourris, les participants ont élaboré onze propositions d'actions, dont nous re prenons ici trois points:

1) **Contacts personnels.** Il est primordial d'établir des contacts personnels avec les demandeurs d'asile. Ces contacts doivent avoir une certaine continuité dans le temps.

Exemples: enquête sur la situation dans votre paroisse; visite aux centres d'accueil; organisation de rencontres; parrainages, etc.

2) **Défense des intérêts:** Nous estimons nécessaire pour les réfugiés et les requérants qu'un groupe local défende leurs intérêts et constitue un "lobby". Ce lobby aurait pour tâche de favoriser et de créer une meilleure compréhension de la population pour les questions d'asile.

6) **Protection:** Nous reconnaissons aux paroisses et aux particuliers la possibilité d'offrir une protection aux demandeurs d'asile en cas de situation d'urgence aigue. Cette protection permet d'obtenir un délai pendant lequel des vérifications complémentaires, d'épuiser les moyens juridiques et de chercher des solutions adaptées aux besoins individuels.

PETITION

Attention, c'est le tout dernier moment pour renvoyer les feuilles de signatures de la pétition pour un comportement humain à l'égard des réfugiés (case 49, 1012 Lausanne).

TRAHIR SES AMIS ?

Les premiers effets de l'entrée en vigueur de la modification de l'ordonnance sur l'asile (multiplication des cas considérés comme "manifestement infondés") se sont déjà fait remarquer à Neuchâtel).

Depuis le début de l'année, le requérant doit remplir un questionnaire détaillé portant sur l'organisation de sa fuite: domiciles(s) avant de s'exiler, fausses(s) identités(s) utilisées(s), etc. On peut imaginer que la police des étrangers détermine déjà sur cette base les cas "manifestement infondés" auxquels seront appliqués une procédure sommaire.

Récemment, un requérant condamné à plusieurs années de prison dans son pays d'origine, a refusé de répondre à certaines questions. Pour fuir la prison et peut-être la mort, il a dû vivre sous plusieurs identités successives, sous lesquelles il a habité à différents endroits. Ces adresses et ces identités sont susceptibles de servir à d'autres membres de son mouvement, recherchés eux-aussi par la police de son pays. Ce requérant a promis de garder le secret absolu sur la fille qui lui a permis de s'enfuir. Peut-on lui demander de trahir ceux qui l'ont sauvé, quant on sait par plusieurs exemples que les renseignements des procédures d'asile finissent parfois par être communiqués aux autorités des pays d'origine?

Pourtant le texte de l'ordonnance est clair. Va-t-on dès lors rejeter sa demande sans même examiner le fond de ses motifs?

QUINZANNE DROIT D'ASILE

ANIMATED DISCUSSION INFORMATION

JANUILLI

18bis av. Ste-Clotilde
1205 Genève
tél. 28 07 69
DU 14 AU 25
JANVIER 86

Des centres de loisirs contribuent à la discussion sur le droit d'asile.

UNE REVISION PRECIPITEE

Notre loi sur l'asile est entrée en vigueur le 1er janvier 1981. Une première révision a pris effet le 1er juin 1984 déjà. 20 jours plus tard (!) le Conseil national vota le principe d'une nouvelle révision (motion Lüchinger), dont le texte est maintenant en discussion.

Pourquoi cette précipitation ? Deux éléments se retrouvent dans tous les débats : l'"afflux" des candidats à l'asile (3.000 en 1980, 9.700 en 1985) et leur origine (requérants de couleur arrivant du Tiers-Monde).

Ces facteurs sont-ils suffisants pour mettre en question notre solidarité à l'égard des persécutés, à travers une simplification de la procédure qui ne garanti plus un examen valable des demandes d'asile ?

DOSSIER: UNE LOI CONTRE L'ASILE

Le Parlement se prononcera au mois de mars sur la révision de la loi sur l'asile. Nous en présentons ici plus en détail les deux aspects les plus controversés: la suppression de l'audition fédérale obligatoire (décision sur dossier, cf. art. 16 LA) et le renouveau immédiat avec mise en détention (cf. art. 14 LSEE).

D'autres points font également problème: pouvoirs spéciaux pour le Conseil fédéral, même en temps de paix, si celui-ci estime que l'afflux est excessif (art. 9 LA); possibilité d'obliger tous les requérants, même s'ils peuvent subvenir à leurs besoins, de résider dans d'éventuels centres mamouth (art. 20); possibilité (passée quasiment inaperçue) de renvoyer un requérant sans entrer en matière sur sa demande (art. 21a).

Face à tant d'atteintes au droit d'asile, les bourses et aides au retour (qui toucheront surtout les réfugiés reconnus, cf. art. 21b et 33), la transposition de l'"interdiction libre" en un statut d'"admission provisoire" pour ceux qui ne peuvent être renvoyés, alors qu'ils n'ont pas obtenu l'asile (art. 14ss LSEE) et la possibilité de déroger au blocage du personnel (art. 2a LF 4.10.74) ne font évidemment pas le poids, et certains songent déjà au référendum (voir p. 19).

A propos: si les candidats à l'asile n'ont plus guère de droits, nous en avons encore quelques uns. Vous ne connaissez pas l'adresse des parlementaires de votre canton? Ecrivez-leur donc votre sentiment au Palais fédéral (3003 Berne). C'est important.

DECISION SUR DOSSIER

Après l'interrogatoire réalisé à l'arrivée par la police cantonale des étrangers, le requérant est actuellement convoqué à une audition par le fonctionnaire fédéral chargé du dossier. Celui-ci prend alors sa décision, qui peut faire l'objet d'un recours unique. Aujourd'hui, le Conseil fédéral propose de laisser la possibilité au fonctionnaire fédéral de décider sur la seule base du dossier établi par la police cantonale (suppression de l'audition fédérale).

- Les cantons ont-ils tous un personnel spécialisé apte à établir un dossier sur- fisant, et le renforcement des exigences à ce stade ne va-t-il pas entraîner de nouveaux retards ?

- La qualité du dossier cantonal ne sera-t-elle pas très influencée par les problèmes d'accueil du moment et par l'opinion publique locale, mettant ainsi en péril l'égalité de traitement ?

- L'objectivité de la décision peut-elle être assurée sans que le fonctionnaire entende lui-même le requérant et lui donne l'occasion de préciser certains éléments ?

Une demande d'asile est difficile à apprécier, car elle ne peut que rarement se fonder sur des preuves concrètes. En matière pénale, aucun juge ne prononce jamais une condamnation, même mineure, sans entendre directement l'intéressé. La décision de renvoyer quelqu'un dans un pays où il se prétend menacé requiert des garanties au moins équivalentes. En réalité, de nombreux juristes s'in-

quiètent déjà aujourd'hui du caractère superficiel de bien des décisions rendues par l'Office fédéral de police, et de la difficulté de les faire corriger au stade du recours unique, celui-ci étant traité à l'indifférence du même département. Plutôt que d'affaiblir encore les garanties juridiques de la procédure d'asile, il serait au contraire utile de se demander si le traitement des recours ne devrait pas être transféré à une instance indépendante du Département de Justice et Police.

DETENTION ET REFOULEMENT

En complément de la révision de la loi sur l'asile, le Conseil fédéral demande au Parlement d'inscrire dans la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) la possibilité de renvoyer (c'est à dire de renvoyer par la force) celui qui "a laissé expirer le délai impartit pour son départ ou dont le renvoi ou l'expulsion ne souffrent aucun retard" (actuellement, cette mesure ne vise que celui qui n'a pas donné suite à l'ordre de départ).

En outre, lorsqu'il existe "de fortes présomptions que celui-ci entend se soustraire au renouveau", celui-ci pourra être détenu jusqu'à 30 jours pour assurer l'exécution du renouveau.

Ces dispositions peuvent paraître logiques, mais ouvrent la porte à des mesures arbitraires en privant le requérant de la possibilité de faire recours pour corriger une décision erronée.

Il devient en effet possible de notifier une décision négative avec ordre de départ immédiat en arrêtant sur le champ l'intéressé pour l'expulser dès que possible (cette pratique est hélas

REPARTITION CONTRVERSEE

Un seul point de la révision divise quelque peu les organisations qui se placent globalement "au côté des réfugiés". Faut-il oui ou non encourager une répartition des requérants entre les cantons (art. 14a LA)?

Les Eglises, la gauche, l'USAR et la plupart des oeuvres d'entraide, Amnesty International, les CSP, Etre Soldat et le Comité suisse de défense du droit d'asile (CSDA) l'acceptent, voire le soutiennent, au vu des problèmes posés par une trop forte concentration, tout en insistant pour que la répartition ne soit pas "classique" (transferts arbitraires sans tenir compte des liens sociaux entre requérants).

Changeant au contraire que ce ne sera pas de manière, la Ligue suisse des droits de l'homme (LSDH) et l'Entaide protestante (EPER) maintiennent leur refus de voir les personnes déplacées comme des pions.

déjà utilisée, sans base légale claire, pour renvoyer ceux dont on estime qu'ils peuvent séjourner dans un pays tiers).

- Sur quel critère se basera-t-on pour dire que le départ ne souffre "aucun retard", et comment va-t-on déterminer que l'intéressé risque de se soustraire au renouveau ?

- Peut-on prendre une mesure aussi grave sans même qu'un délit soit commis ? (Le séjour illégal en Suisse peut de toutes façons déjà être sanctionné).

- N'est-il pas normal d'accorder dans tous les cas un délai de recours suspensif, et de donner également un délai pour se préparer à tous ceux qui doivent quitter la Suisse ?

TROP DE REFUGIES ?

La Suisse a accueilli 14.000 réfugiés Hongrois après l'écrasement de Budapest (1956), puis environ 10.000 Tchécoslovaques après le coup de Prague (1968). Personne ne s'est demandé à l'époque, si chacun de ces fugitifs était un "vrai" réfugié.

Aujourd'hui, nous avons peur devant 8.000 ou 10.000 demandes annuelles, dont beaucoup ne seront même pas acceptées à long terme. Ces demandes se sont en effet accumulées, par notre propre faute.

Pourquoi ne pas chercher une solution humaine pour les cas anciens qui se sont intégrés chez-nous entre-temps, et laisser l'administration, dont le personnel est aujourd'hui suffisant, traiter sans retard les nouveaux dossiers, plutôt que de brandir des difficultés conjoncturelles pour affaiblir durablement le droit d'asile ?



Genève, le 28 juin 1984

PROCUREUR GENERAL c/
M. K. O.

Cause No. 1584TFP1011

POUVOIR JUDICIAIRE
TRIBUNAL DE POLICE

JUGEMENT DU 28 JUIN 1984

Attendu qu'il est reproché à O. M. K. d'avoir utilisé une carte d'identité présentant des traces de falsification.

Que les faits ne sont pas objectivement contestés, le cité fournissant à propos de chacun des éléments ayant été modifié des réponses circonstanciées,

Que le Tribunal a consacré plus d'une heure à la présente affaire en posant une série de questions très détaillées sur de nombreux points qui avaient fait d'eux l'objet d'une expertise,

Qu'à chaque fois, le cité a répondu d'une manière claire et sans détour, ses explications étant reçues comme vraisemblables, (...)

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, statuant contradictoirement
1) Libère M. K. de l'accusation d'infraction à l'art 23 al.1 ch.3 LRSSE

DFJP:

L'ARBITRAIRE

Lisez bien les deux extraits de décisions reproduits ici. Ils se rapportent au MEME cas d'identité suspecte (un motif typique, selon Mme Kopp, pour se contenter d'une procédure sommaire).

La première décision affirme que le requérant n'a rien à se reprocher. C'est un tribunal pénal qui l'a rendu peut après l'arrivée du requérant, et son

jugement explicite avec précision comment il est arrivé à sa conclusion.

La deuxième provient du Département fédéral de justice et police (DFJP). Rendue un an plus tard, elle se moque du jugement libératoire et réaffirme péremptoirement, sans la moindre explication, que le requérant est un faussaire et un escroc.

Voilà comment on fabrique de "faux" réfugiés.

Les parlementaires qui vont siéger en mars prendront-ils enfin conscience de l'arbitraire qui envahi toujours plus le droit d'asile, à force de déclarer "manifestement" infondé ce qui ne l'est pas, de refuser une voie de recours indépendante et de simplifier toujours plus la procédure?



EIDGENÖSSISCHE JUSTIZ- UND POLIZEIDEPARTEMENT
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE
DIPARTIMENTO FEDERALE DI GIUSTIZIA E POLIZIA
Berne, le 26 septembre 1985
N 105 750
Req. 85 1972 / GL

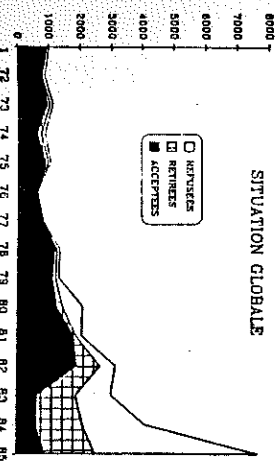
4. En l'occurrence, il faut relever de prime abord que le recourant s'est légitimé avec une carte d'identité falsifiée. Venant chercher refuge en Suisse, il n'avait aucune raison de cacher un fait quelconque aux autorités de ce pays. Il a donc tenté d'obtenir l'asile en présentant de faux documents.

CHRONIQUE DES EVENEMENTS COURANTS

- 1 janvier: l'Italie introduit un renforcement des contrôles sur les étrangers sans permis, qu'on estime à 700'000, pour la plupart africains et asiatiques. Si l'Italie n'accorde pas le statut de réfugié aux ressortissants non-européens, elle tolère cependant leur présence sur son territoire.
- 6 janvier: Le PSS formule diverses propositions (partiellement inspirées de la pratique suédoise) pour venir à bout des problèmes relatifs à l'asile. Parmi celles-ci: la reprise de la solution globale pour les anciens requérants.
- 7 janvier: premières informations sur la mission au Sri Lanka de deux envoyés spéciaux du DFJP chargé d'y préparer des camps de rapatriement.
- 12 janvier: "La Suisse" dénonce la protection accordée par notre pays à d'anciens tortionnaires argentins.
- 10 janvier: 9 collaborateurs du service réfugiés de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière démissionnent en estimant que l'OSEO ne s'engage pas assez clairement dans la défense du droit d'asile.
- 12 janvier: Turcs et Kurdes logés à Gryon (VD) doivent engager une greve de la faim pour attirer l'attention sur leurs tristes conditions de vie.
- 13 janvier: la Suisse ratifie à Strasbourg l'accord du Conseil de l'Europe sur "le transfert de responsabilité à l'égard des réfugiés", qui doit faciliter le passage dans un autre pays de réfugiés reconnus.
- 13 janvier: La section de Winterthur de l'Action Nationale lance une nouvelle

SORT DES DEMANDES

SITUATION GLOBALE



- initiative contre l'avis du comité central de l'AN. Objectif: plafonner les étrangers à 500'000 (actuellement 930'000). Plus nationaliste que moi tu meurs.
- 15 janvier: à l'échéance de l'ultime délai fixé à une partie d'entre eux, les chiliens de Seebach sont toujours en Suisse.
- 15 janvier: un débat entre Guy Fontanet et Markus Ruf fait le plein à l'aula de l'Université de Genève. Pour Fontanet, il faut revenir à la solution globale.

MANQUE DE VOLONTE

Mme Kopp regrette que les cantons aient bloqué la solution globale. Le PSS soutient qu'elle soit reprise, Monsieur Fontanet estime qu'elle est la seule solution...

Mais qu'attendent donc les responsables politiques pour déposer une proposition ad hoc sur le bureau du Parlement? Car en fin de compte, cette idée n'a jamais été tranchée, le Conseil fédéral ayant renoncé à la rencontrer aux Chambres suite à la renonciation purement consultative du 27.8.85 (10 gouvernements cantonaux pour, 16 contre).

Bel alibi que cette proposition avancée, que l'on n'a même pas cherché à négocier et que le Département de Mme Kopp avait d'ailleurs enterrée à l'avance. N'est-ce pas dès le mois de mai que l'on a commencé à multiplier les renvois contre des requérants arrivés de longue date?

- 17 janvier: peu après son entrée en fonction, J-P. Kocké, nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés tenait conférence de presse en soulignant la nécessité d'éviter de mesures "inhumaines et inacceptables".
- 19 janvier: gros titres à la une sur le vaste trafic de drogue organisé par quelques dizaines de tamouils. Des révélations qui tombent à pic pour "légitiemer" le reflux de milliers de requérants qui n'y sont pourtant pas mêlés.

● 20 janvier: Une délégation du Conseil d'Etat reçoit les représentants de la Coordination genevoise pour la défense du droit d'asile. Le renvoi la défense "an-ciens" sont toujours bloqués; il faut attendre pour savoir ce qui pourra être obtenu de Berne.

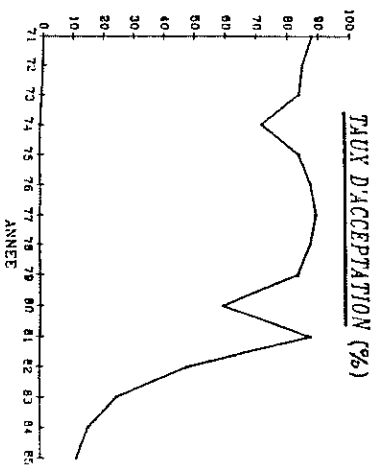
● 20 janvier: Amnesty International (section suisse) dépose 4'000 signatures contre le renvoi des tamouls.

● 20-21 janvier: La commission du Conseil national entre en matière sur la révision de la loi, malgré des votes serrés sur les différentes propositions.

● 22 janvier: Le CSP de Neuchâtel tient conférence de presse pour exprimer son inquiétude devant les irrégularités constatées dans des procédures d'asile et réaffirmer son engagement pour des solutions humanitaires.

● 23 janvier: on apprend la démission de plusieurs collaborateurs de la Croix-Rouge suisse assistant comme observateurs aux auditions de requérants par l'OFP. Ils reprochent à la CRS de négliger leur défense lors de procédures bâclées.

● 23 janvier: Une commission intercantonale se met d'accord sur la répartition de 1680 candidats à l'asile pour départager les cantons de Bâle, Fribourg, Vaud, Genève et du Jura.



● 23 janvier: journée de presse au DFJP. Statistiques pour 1985: 9703 demandes, dont 1767 à Bâle-Ville, 1517 sur Vaud et 1340 à Berne. Les turcs (3844) et les tamouls (2764) sont loin devant les zâtrois (442) les angolais (371) et les chiliens (322). 20'920 demandes sont à l'examen (on parlait de 23'000 il y a

quelques mois...) et les réfugiés statutaires (30'566) sont en baisse (moins 635), les décisions positives (14% seulement en première instance) ne compensant même plus les naturalisations et les retours.

ON LIQUIDE !

Deux mille requérants de moins en attente (même un nombre d'arrivées record): n'est-ce pas la preuve qu'il n'y avait pas à ouvrir une deuxième réunion de la loi sans attendre les résultats de la première et de l'augmentation du personnel fédéral (qui n'a d'ailleurs pas encore déployé tout ses effets)?

Hélas, malgré la multiplication des décisions, le nombre des réfugiés autorisés est lui aussi à la baisse: Alors qu'en 1982, le taux d'acceptation était encore de 75% en première instance, il est tombé en 1985 à 48% seulement. Plus précisément:

| | 1982 | 1985 |
|------------------------|------|------|
| Europe de l'Est: | 888 | 268 |
| Aide avec la Turquie:! | 628 | 14% |
| Afrique: | 258 | 38. |

Tout compte fait, la Suisse accueille même moins de réfugiés qu'il y a 10 ou 20 ans, lorsque les arrivées n'étaient que d'un million environ. Et encore. A l'époque, des milliers de réfugiés supplémentaires étaient acceptés par contiguïté (tchèques, indochinois).

● 23 janvier: suite à un recours pour refus d'enregistrer des demandes d'asile, la Chambre administrative du canton du Jura estime légitime de procéder à des contrôles préalables à l'enregistrement, bien que la loi fédérale ne donne aucune compétence de ce genre au canton!

● 25 janvier: Le refuge de St Amédée ferme pour éviter une intervention policière, après avoir arraché différentes concessions aux autorités. L'action continue sous d'autres formes.

● 29 janvier: les autorités zurichoises acceptent enfin de formuler des demandes d'internement pour 18 des 52 chiliens accueillis à Seebach. Elles exigent tous jours le départ des autres, mais paraissent se montrer conciliantes sur les délais nécessaires pour trouver des solutions.

● 31 janvier: Une campagne nationale pour le droit d'asile s'ouvre en France, avec la publication d'un appel signé de dizaines d'organisations. Elle attendra son point culminant durant "Deux semaines pour le droit d'asile", du 6 au 19 octobre.

● 2 février: l'Office central suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'inquiète du sort de quelques tamouls qui auraient déjà été renvoyés au Sri Lanka. D'après les autorités, il s'agirait de cas pénaux ou anciens. On signale par ailleurs la disparition de plus de 100 tamouls qui auraient pris peur après des vérifications d'identité effectuées par la police. Tactique de départs "spontanés" par la peur?

● 3 février: le premier centre "fermé" pour réfugiés s'ouvre dans le Jura. Après les refus de diverses communes, s'est tout de même à Bellfroid que s'ouvre ce centre de 40 places, qui se veut "discret sans être un ghetto".

● 3 février: 200 personnes manifestent à Genève à l'occasion de la présence en Suisse du premier ministre turc, venu négocier des contrats au moment où l'on expulse ses compatriotes réfugiés.

● 4 février: une enquête de la Coordination droit d'asile de Fribourg montre qu'il existe de 94 à 370 places pour des requérants, selon la durée, si l'on veut bien faire preuve d'un peu d'imagination dans l'accueil. Mais le Conseil d'Etat maintient sa décision (illégitime...) de refuser toute nouvelle demande d'asile.

● 5 février: les pressions s'accroissent sur les tamouls. 40 d'entre eux sont convoqués par la police pour préparer leurs documents de voyage, en présence de fonctionnaires sri lankais qui les interrogent sur leurs activités politiques.

● 8 février: à l'invitation du Conseil suisse des associations pour la paix, les représentants des organisations intéressées se concertent à Berne afin de préparer le lancement d'un référendum si celui-ci s'avère nécessaire au vu du débat parlementaire.

● 12 février: on apprend l'intention du gouvernement genevois de limiter l'entrée des requérants à Genève à un seul poste frontière, avec "centre de triage". Une idée déjà lancée à l'échelle suisse en automne 85 par la motion du conseiller national Bonny (rad./BE)



Clément Moreau
(tiré du bulletin CEDRI No 8)

J.A 1200 Genève 2

Retour: case 177
1211 Genève 8

Madame

MARIE-JOSE MASSEREY

RUE DES DEUX-FONTS 23

1205 GENEVE

Dès le 3 mars prochain, s'ouvre aux chambres fédérales le débat relatif à la 2ème révision de la loi sur l'asile.

A cette occasion, le Comité suisse pour la défense du droit d'asile appelle toutes les personnes et organisations attachées aux droits démocratiques à participer à la

MANIFESTATION NATIONALE

Le samedi 1er mars 1986, à Berne

rassemblement à 14 h 30

Budesplatz (Place fédérale)

- Pour un véritable droit d'asile
- Non à l'érosion du droit d'asile (2ème révision)
- Non aux refoulements individuels et collectifs des demandeurs d'asile vers la torture et la mort
- Oui à une solution humaine ("solution globale"), en faveur des demandeurs d'asile arrivés en Suisse depuis plus de deux ans

La manifestation sera suivie d'un culte oecuménique. Elle se terminera par une grande fête de solidarité.

SUISSES - IMMIGRES - REFUGIES - SOLIDARITE

!! Renseignez-vous auprès des coordinations cantonales pour les possibilités de billet collectif !!